

CONCOURS PHOTO

LE GALILEO COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU !

RÈGLEMENT



PROJET CONVIVIAL

En partenariat avec les membres du personnel (enseignants et non enseignants) et les étudiants, nous vous proposons un concours de photos, ouvert à « la communauté Galileo ». Entendez par là : tous les usagers du Galileo (membres du personnel et étudiants; de l'ISPG, de l'ISSIG ou des services généraux HEG).

Vous trouverez dans ce document les détails de l'organisation constituant par là même le règlement du concours.

THÈME DU CONCOURS

« LE GALILEO COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU »

Vous le voyez tous les jours mais il peut encore vous étonner ! Surprenez-nous avec votre vision revisitée du Galileo !

Envoyez-nous vos photos du bâtiment (intérieur et extérieur), du patio, de la vie au campus... Jouez de votre personnalité à travers l'objectif et n'hésitez pas à détourner ce lieu familier.



PARTICIPATION COMME CANDIDAT

- ✓ En adressant sa ou ses photos, le participant accepte et s'engage à respecter ce règlement.



Chaque candidat peut adresser maximum **2 photos**, par mail, à **concours.photo@galilee.be** pour le dimanche **4 mars 2018** au plus tard.

Caractéristiques des photos

- ▶ Les photos doivent respecter le **thème du concours**.
- ▶ Les photos peuvent être en **couleur ou en noir et blanc**.
- ▶ Les photos devront être définies selon le format **1200 x 630 en JPEG (profil couleur sRGB)**.

RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Si les images soumises montrent des personnes, l'intégrité de celles-ci devra être respectée (pas de photo pouvant susciter moqueries ou critiques des sujets photographiés...) Le cas échéant l'accord des personnes photographiées devra être demandé.

Les photographies soumises devront respecter les règles de publication habituelles des réseaux sociaux : pas de contenu violent, pas de nudité..

- ▶ Par l'envoi d'une photo, le candidat autorise la Haute Ecole Galilée à faire **usage de sa photo à des fins de communication** : la Haute École postera la photo sur Facebook dans le cadre du concours ; elle pourra ensuite l'utiliser sur le site et d'autres supports de communication de la HEG ou de ses départements. La photo pourra aussi être imprimée et placée dans le Galilée.
- ▶ Les photos ne respectant pas les règles seront éliminées du concours.

PARTICIPATION COMME VOTANT

Les photos seront données à voir via le Facebook HEG (@HEGalilée)

Chacun peut voter pour autant de photos qu'il le souhaite parmi celles retenues et diffusées pour le concours.

Pour être comptabilisé, le vote doit avoir lieu **entre le lundi 5 mars à midi et le dimanche 18 mars à minuit au plus tard**.



Seuls les « Like » seront comptabilisés et non les boutons d'humeur suivants :



Des commentaires peuvent être ajoutés à condition qu'ils soient respectueux.



Nous voulons éviter les Dislike ou commentaires négatifs : leur usage entrainera **l'annulation des votes de son émetteur**.

ATTRIBUTION DES PRIX

Trois photos seront primées :

- ▶ **50% via les votes en ligne**
(comptabilisation des votes « Like » via Facebook).
- ▶ **50% via le jury de 6 personnes.**

La remise des prix aura lieu en début de 3ème trimestre. Les lauréats seront avertis personnellement par mail.

LES PRIX

- ▶ **Encadrement et affichage des trois photos** lauréates dans le **bâtiment Galileo**.
- ▶ **Prix de valeurs dégressives pour les trois lauréats** sous forme de :
 - Bons d'achat dans une librairie photo indépendante (tipi-bookshop)
 - Bons d'achat auprès d'OXFAM (au choix du lauréat)
 - Possibilité de faire un don de la valeur du prix à une association socio-éducative (au choix du lauréat)

LE JURY

Le jury a une composition paritaire entre étudiants et membres du personnel :

- ▶ **Étudiants :**
 - ISPG : Estelle Lin
 - ISSIG : Mélanie Dufour
 - IHECS : Marie Rahier
- ▶ **Personnel :**
 - ISPG : Olivier Spinewine
 - ISSIG : Sabrina Askratni
 - HEG : Philippe Vandersmissen

Pour l'équipe d'organisation,

Marc Labeuu,
Coordinateur pédagogique
ISPG-Fondamental

